

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 19 juillet 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021**

**2021 V216** Vœu relatif au soutien à la création des parkings à vélos dans les immeubles

-----

#### **Le Conseil de Paris,**

Considérant l'explosion du nombre de vols de vélos en hausse de plus de 62% sur les huit premiers mois de l'année 2020 avec 544 bicyclette volées chaque mois ;

Considérant que le stationnement sécurisé des vélos est primordial pour le développement de la pratique de la bicyclette et la sérénité des utilisateurs de la petite reine ;

Considérant que le stationnement des vélos sur la voie publique est limité, non sécurisé et encombre les trottoirs ;

Considérant que la possibilité de stationnement au plus près du lieu d'habitation ou de travail est un critère important lors de l'achat d'un vélo et du choix de ce dernier en remplacement d'un autre mode de transport ;

Considérant que les parkings ne sont pas tous pratiques (étages à monter, portes, etc.) et encore moins à proximité immédiate des lieux de vie ou de travail ;

Considérant la modification du PLU en 2016 qui intègre l'obligation de création de locaux vélos dans les nouvelles constructions d'immeubles ;

Considérant que la révision du PLU est l'occasion de généraliser l'installation de parkings à vélos dans les nouveaux immeubles publics ou privés de Paris ;

Considérant la nécessité d'inciter les copropriétés existantes à créer des locaux à vélos sécurisés dans les parties communes des immeubles ;

Considérant que de nombreuses copropriétés anciennes peuvent réaménager des locaux en rez-de-chaussée que ce soit des anciennes écuries, toilettes communs ou autres débarras vétustes ;

Considérant que l'aide à la création d'abris sécurisés de 2 000 euros HT, votée en décembre 2017 au Conseil de Paris est méconnue et peu utilisée par les syndicats et les copropriétés ;

Considérant la nécessité de renforcer cette aide afin d'encourager la pratique du vélo et favoriser la qualité de vie des parisiens ;

Sur proposition de M.Vincent BALADI, et les élus du groupe Changer Paris, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu que :

- Des solutions de stationnement sécurisé pour les vélos soient intégrées dans le cadre de la révision du PLU ;
- Que diverses solutions pour le stationnement sécurisé des vélos dans les copropriétés soient étudiées dans le cadre de la refonte des aides à la transition ;
- Une campagne de communication sur cette aide à destination des syndicats de copropriété et des Parisiens, avant les assemblées de copropriété.